



## Règlement du Championnat Féminin Seniors à effectif réduit

*1 - Ce championnat est ouvert à tous les clubs du District de l'Indre. Le droit d'engagement, fixé chaque saison par le Comité de Direction sera prélevé sur le compte du club.*

*2- L'organisation de ce championnat est confiée à la Commission Sportive (en relation avec l'équipe technique). Celle-ci est chargée de l'organisation et de l'administration de cette compétition. Chaque début de saison, les modalités seront définies en fonction du nombre d'équipes engagées et dans l'intérêt du développement du football féminin.*

*Elle examinera toutes les réclamations relatives à ce championnat, y compris celles ayant trait aux règles du jeu. Toute équipe évoluant dans un championnat à 11 est considérée comme équipe supérieure.*

*3 - Les dates seront fixées par la Commission Sportive. Toute demande de modification devra être formulée à l'aide du logiciel informatique mis à disposition.*

*Dans le cas d'un changement de jours et/ou d'horaires sur l'intégralité de la saison, un désidérata devra être fait au début de celle-ci.*

*4- Les rencontres se dérouleront le dimanche à 10 h 00. Dans le cas d'un changement de jours et/ou d'horaires sur l'intégralité de la saison, un désidérata devra être fait au début de celle-ci.*

*5- Les joueuses devront être régulièrement qualifiées. Pourront participer à ce championnat les joueuses U18F à Seniors F, ainsi que 3 joueuses U17F et 3 joueuses U16F (sous réserve des conditions de l'article 73 des règlements généraux de la FFF) autorisées médicalement. Au cas où une équipe ne respecterait pas ce règlement, et même si des réserves sur ce fait ne sont pas émises, elle sera déclarée battue par pénalité.*

### **6-Arbitrage :**

*Dans la mesure de ses disponibilités, la commission des arbitres désignera des arbitres officiels. En cas d'absence, un tirage au sort aura lieu entre les 2 clubs pour désigner la personne qui officiera. En tout état de cause, les personnes assurant l'arbitrage devront présenter obligatoirement leurs licences entièrement validées administrativement et médicalement avant chaque rencontre.*

### **7 – Feuille de match**

*Pour toutes les rencontres, l'utilisation de la feuille de match informatisée (FMI) est rendue obligatoire, la feuille de match est établie sur la tablette électronique du club recevant (« la tablette »).*

*En cas d'impossibilité de mettre en œuvre la FMI, une feuille de match papier originale doit être*

envoyée au District par le club recevant, dans le délai de 24 heures ouvrables après le match.

#### 8- Classements :

En cas d'égalité de points à une place quelconque, le classement des Clubs est établi de la façon suivante :

**a** - il est tenu compte, en premier lieu, du classement aux points des matchs joués entre les Clubs ex æquo.

**b** - en cas d'égalité de points dans le classement des matchs joués entre les Clubs ex æquo, il est tenu compte successivement et dans l'ordre jusqu'à ce qu'une différence apparaisse :

- de la différence entre les buts marqués et encaissés par les Clubs ex æquo au cours des matchs les ayant opposés ;
- de la différence des buts marqués et encaissés au cours de la totalité du Championnat ;
- de la meilleure attaque à la fin du Championnat.

**c** - Si l'égalité subsiste, il est tenu compte successivement et dans l'ordre jusqu'à ce qu'une différence apparaisse :

- du coefficient du Fair-play obtenu en divisant le nombre de points obtenus au classement du challenge Fair-play par le nombre de matchs joués (hors forfaits) par l'équipe. L'équipe ayant obtenu le plus grand quotient sera rétrogradée.
- du nombre de cartons rouges, l'équipe s'étant vu attribuer le plus grand nombre de cartons rouges sera rétrogradée
- du nombre de cartons jaunes, l'équipe s'étant vu attribuer le plus grand nombre de cartons jaunes sera rétrogradée.

**d** - Si l'égalité subsiste, un match supplémentaire aura lieu (avec prolongation éventuelle) sur terrain neutre. A défaut de résultat positif, les équipes se départagent par l'épreuve des tirs au but.

*9 -Les cas non prévus par le présent règlement seront soumis pour décision au Comité de Direction du District de l'Indre.*

*10- synthèse des lois du Jeu*

## Synthétisation des lois du jeu

LOIS DU JEU	Le Foot à 8 des Seniors
TERRAIN	60/70 mètres longueur sur 45/50 mètres de largeur Zone de GdB 13 x 26 m.
BUTS	6 m x 2,10 m (tolérance 2 m)
BALLON	N° 5
NOMBRE DE JOUEURS	8 + 3 remplaçants maxi. (vigilance sur le temps de jeu effectif)
EQUIPEMENTS	Protège tibias obligatoires.
ARBITRE	L'arbitre doit être licencié avec validation médicale. (en cas d'absence d'arbitre officiel)
TEMPS DE JEU	2 x 40 minutes
HORS JEU	A la médiane
COUPS FRANCS	Directs ou indirects, adversaires à 9 mètres.
RENTREE DE TOUCHES	A la main
COUP DE PIED DE REPARATION (Pénalty)	Toute faute commise dans la surface de réparation (13 m. x 26 m.) est sanctionnée par un coup de pied de réparation, situé à 9 mètres du but.
COUP DE PIED DE BUT (6 mètres)	Tiré à 9 mètres, à un mètre à droite ou à gauche du point de réparation.
PASSE AU GARDIEN	Le gardien ne peut se saisir du ballon avec les mains sur une passe délibérée d'un partenaire ou sur une rentrée de touche (sanction : coup franc indirect).
DEGAGEMENT DU GARDIEN	Dégagements du GdB de volée et $\frac{1}{2}$ volée interdits (reprise du jeu : coup franc indirect)
PAUSE COACHING	1 période de 2 minutes au milieu de chaque mi-temps

(AG du 01.06.2024)